

TARIFS : Année scolaire 2023 / 2024

	Élèves mineurs Communes subventionnées		Élèves mineurs autres communes		Adultes	
	Paiement en 5 fois *	Paiement en 1 fois à l'inscription	Paiement en 5 fois *	Paiement en 1 fois à l'inscription	Paiement en 5 fois *	Paiement en 1 fois
Adhésion obligatoire: 25€ par élève, à ajouter au montant du 1er chèque * Paiement en 5 fois: 5 chèques à l'inscription (ordre Musiquenvie) , encaissement aux 10/10-10/11-10/01-10/03-10/04						
Éveil (MS/GS) / Initiation (CP)	30 € x 5	150 €	40 € x 5	200 €		
Danse	40 € x 5	200 €	50 € x 5	250 €	50 € x 5	250 €
Cours supplémentaire	50 €					
<p><u>Cours individuels Salsa :</u></p> <p>Forfait: - 2 séances de 1h/ 70€ - 5 séances de 1h / 160€ - 10 Séances de 1h / 300€</p> <p>(Pour 2 personnes, il sera appliqué une réduction de 50% sur le 2ème tarif forfait)</p>						
Réduction de 20€ à partir du 2ème élève mineur par famille						



www.dansenvie.com
musiquenvie47@gmail.com



JUSTIFICATIF DE DOMICILE :

Le justificatif de domicile est un document obligatoire pour les élèves bénéficiant des subventions des communes de:

Boé , Bon-Encontre, Colayrac et Foulayronnes

Il doit être à votre nom et mentionner vos informations personnelles, surtout votre adresse de résidence.

Les documents acceptés comme justificatif de domicile pour l'école Musiquenvie sont :

- La facture d'électricité (de moins de 6 mois)
- La facture de gaz (de moins de 6 mois)
- L'avis d'imposition ou de non-imposition
- L'attestation d'assurance (responsabilité civile, incendie...)
- La quittance de loyer ou titre de propriété

Vous remerciant de votre compréhension